

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 mars 2022

Le dix-huit mars deux mil vingt-deux, à 19 H, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	14
Conseillers en fonction	14
Conseillers présents et représentés	13

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Karine RICAUD, Elodie GICQUEL, Philippe LIBIER et Mélanie BOGNENKO.

Absente excusée : Anne MANDON,

Procuration : néant

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 14.03.2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 03.03.2022 :**

**le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 03.03.2022.

- **DCM 2022/13 : Délibération emprunt Habitat Locatif Dupeyron :**

Ajournée

- **DCM 2022/14 : Délibération emprunt SYDEC :**

Ajournée

- **DCM 2022/15 : délibération approuvant le rapport de la CLECT**

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 mai 2021 portant restitution de la compétence facultative « Gestion et animation du centre d'interprétation de la course landaise. La communauté de communes est compétente pour la création et l'extension du centre d'interprétation de la course landaise » aux communes membres et modification des statuts de la communauté de communes du pays Grenadois,

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

VU le rapport d'évaluation des transferts de charges adopté par les membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la majorité lors de la séance du 24 janvier 2022,

CONSIDERANT que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport présenté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 24 janvier 2022 joint en annexe.

Transmission en préfecture le 21.03.2022

- **Questions diverses :**

**\* Point Ecole**

Lors du dernier Conseil Municipal du 03 mars 2022, ce dernier a délibéré favorablement sur l'adhésion de l'école de Saint-Maurice sur Adour au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Longs.

Le SIVU des longs permet d'assurer la gestion des trois écoles regroupées de Bretagne de Marsan, Bascons et Artassenx. Une réunion a été organisée entre les deux représentants de chaque commune et l'académie. Tous les participants sont favorables au projet d'adhésion de l'école de notre village.

Le bureau des maires de l'Agglomération du Marsan s'est réuni le mardi 15 mars. Les seize maires présents (sur 18) n'émettent aucune objection à ce regroupement.

Jeudi 17 mars, en présence des maires respectifs, une réunion d'information a été organisée par l'Académie pour présenter le projet aux enseignants des communes concernées. Les discussions ont été positives, les questions nombreuses et de nombreux thèmes abordés : transport, périscolaire, ...

Les prochaines étapes :

07 avril 2022 Conseil Communautaire de l'Agglomération du Marsan qui devra donner un avis consultatif.

12 avril 2022 Conseil d'école de Saint-Maurice sur Adour.

13 avril 2022 Elaboration du budget prévisionnel pour déterminer le coût de fonctionnement dédié à l'école de Saint-Maurice et les charges reportées.

14 avril 2022 Conseil d'école du SIVU.

A ces conseils d'école, seront décidées les dates de réunion pour rencontrer les parents d'élèves des 4 communes...

**\* Questions diverses**

La Commission des finances se réunira le 5 avril à 20h30 pour étudier le Budget Prévisionnel 2022 de la commune.

Le prochain Conseil municipal se réunira le 12 avril à 20h30 pour le vote des budgets, un conseil rapide se tiendra en amont des élections présidentielles.

Présentation d'un point rapide sur les travaux d'entretien effectués en régie ces derniers jours.

Mme Monique LUBIN (sénatrice des Landes) a pris RDV avec Mr le Maire le mercredi 30 mars à 17h. Tout élu disponible à cette heure-là est convié à assister à cette rencontre...

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 20h00.